



Rapport Annuel

2021

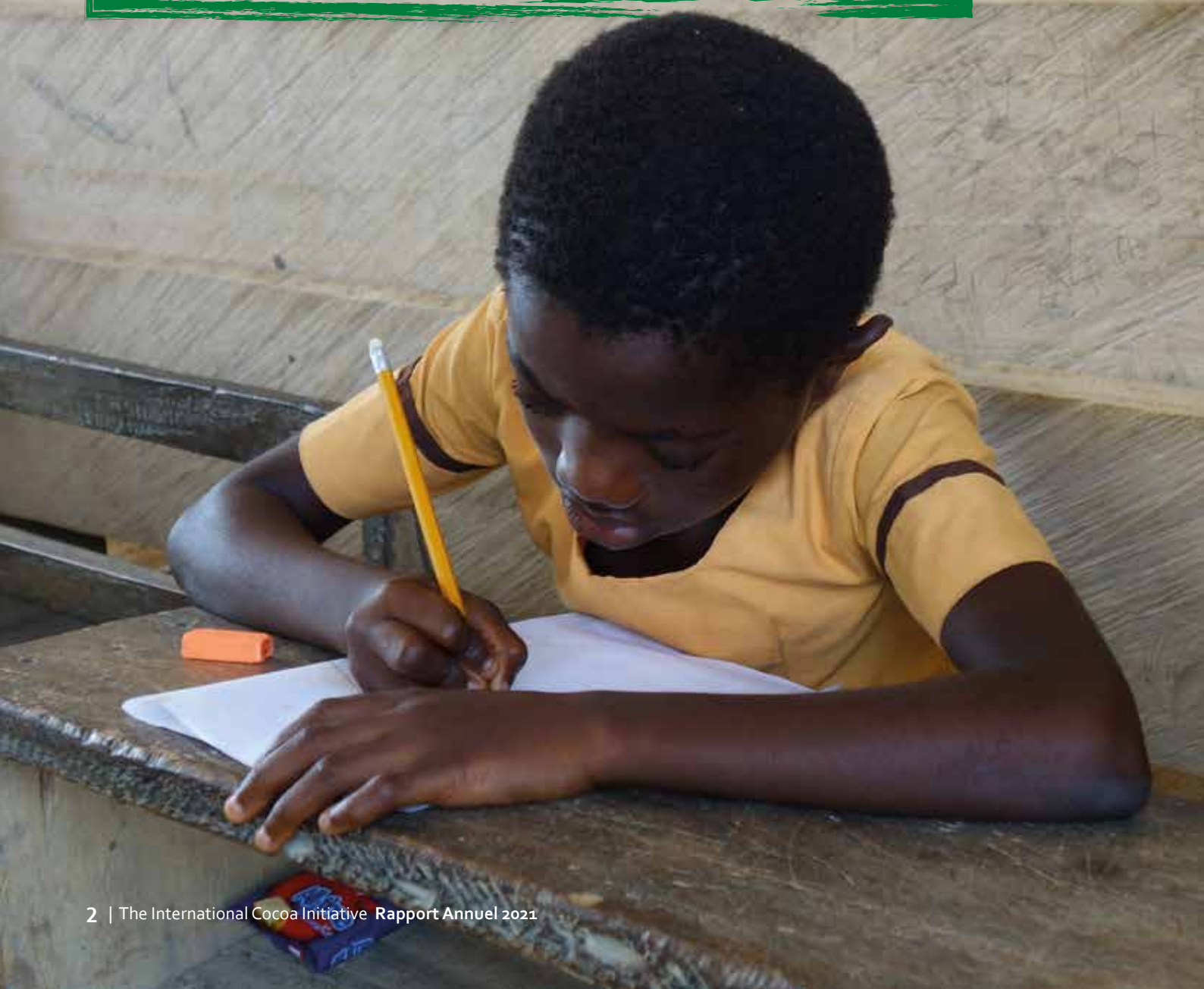


International
COCOA
Initiative

LA FONDATION ICI

La Fondation International Cocoa Initiative (ICI) est une organisation à but non lucratif établie en Suisse qui œuvre pour assurer un meilleur avenir aux enfants des communautés productrices de cacao. Il s'agit d'une initiative multipartite qui vise à éliminer le travail des enfants et le travail forcé en unissant les forces de l'industrie cacaoyère et chocolatière, de la société civile, des communautés productrices, des gouvernements, des organisations internationales et des donateurs.

ICI travaille dans les communautés productrices de cacao en Côte d'Ivoire et au Ghana depuis 2007 et, au cours de cette période, a contribué à faire progresser de manière quantifiée la lutte contre le travail des enfants dans le cacao. Les projets d'innovation et d'apprentissage de ICI, le partage des bonnes pratiques, les efforts de coordination et le travail de plaidoyer technique contribuent également à un impact plus large sur le secteur du cacao dans son ensemble, en plus de son action directe, visant à soutenir l'augmentation de l'impact.



Sommaire

Message du Directeur exécutif	4
Renforcer l'organisation	6
Des objectifs clairs	7
Une gouvernance forte	7
Renforcer les capacités internes	8
De nouveaux membres	8
Année internationale de l'élimination du travail des enfants	10
Suivi des progrès : Chiffres clés de l'année 2021	12
De meilleurs impacts grâce à la recherche et à l'innovation	18
Renforcer les SS RTE pour accroître leur adoption et leurs impacts	19
Prédire le risque de travail des enfants	21
Apprendre des enfants	22
Interventions novatrices pour prévenir et lutter contre le travail des enfants	24
Projet pilote sur le travail forcé	26
Appui technique	28
Diligence raisonnable en matière de droits de l'homme à l'échelle européenne	29
Plateformes nationales pour un cacao durable en Europe	29
Ateliers et événements d'apprentissage	30
Participer à l'élaboration de normes	31
Soutien aux autorités en Côte d'Ivoire et au Ghana	32
Côte d'Ivoire : Message d'Euphrasie Aka, Directrice pays	33
Ghana : Message de Mike Arthur, Directeur pays	34
Aspects financiers	36
Dotation en personnel	37
Message des Coprésidentes de ICI	38
Membres actuels du Conseil d'administration, partenaires contributeurs et autres donateurs à fin 2021	39

Message du Directeur exécutif



L'année 2021, déclarée Année internationale de l'élimination du travail des enfants, a également marqué le lancement de notre nouvelle stratégie sur cinq ans. C'est aussi en 2021 que j'ai été nommé Directeur exécutif de la fondation ICI. Bien que je travaille pour notre organisation depuis de nombreuses années, prendre en charge ce poste représente un nouveau départ stimulant pour moi. Je me réjouis de collaborer avec nos membres pour appliquer notre nouvelle stratégie et ainsi accélérer le changement.

Afin de concrétiser les objectifs ambitieux de notre stratégie, nous avons opéré diverses modifications dans la manière dont notre organisation est dirigée et dans ce qu'être un membre de ICI implique ([page 7](#)). Par exemple, nous avons introduit de nouvelles exigences en matière de reporting à l'intention de nos membres qui, je le pense, permettront de reconnaître les efforts actuellement réalisés et motiveront à agir et s'investir davantage. En outre, elles amèneront une rigueur et une transparence indispensables au sein du secteur. Nous avons également eu l'honneur d'accueillir de nombreux nouveaux membres au cours de l'année. Ce qui illustre la grande motivation des acteurs du secteur à répondre aux défis auxquels ils font face et confirme la solide réputation de ICI.

En 2021, nous avons continué à innover, mais aussi à éprouver et à améliorer nos outils et nos approches de lutte contre le travail des enfants et le travail forcé dans le cacao. Nous avons notamment consolidé nos modèles de risque, afin de garantir qu'une aide est fournie là où elle est la plus nécessaire. Nous avons étudié les répercussions des transferts monétaires sur le travail des enfants, et nous avons évalué l'utilisation des Centres amis des enfants. Enfin, nous avons continué de renforcer notre Système de Suivi et de Remédiation du Travail des enfants (SSRTE) et poursuivi notre travail sur le travail forcé ([page 18](#)).

L'année 2021 a également connu d'importants développements sur les plans politique et juridique. Nous avons plaidé en faveur d'une législation sur la diligence raisonnable en matière de droits de l'homme, à l'échelle européenne, en intégrant la Coalition du cacao aux côtés d'organisations de la société civile et d'entreprises cacaoyères et chocolatières. Par ailleurs, nous avons collaboré avec différentes plateformes européennes pour un cacao durable et avec les « Cocoa Talks », un dialogue multipartite de l'Union européenne pour un cacao durable ([page 28](#)). Nos relations avec nos partenaires gouvernementaux au Ghana et en Côte d'Ivoire sont plus importantes que jamais. Nos Directeurs pays vous en diront plus à la [page 32](#).

Durant toute l'année, nous avons continué d'innover, de tester et de renforcer nos approches et outils de lutte contre le travail des enfants et le travail forcé



590 000 ménages

producteurs de cacao

ont été ciblés par des SS RTE
ou des systèmes équivalents au
cours de l'année 2021

Grâce à la fondation ICI et à ses membres, **590 000 ménages producteurs de cacao** ont été ciblés par des SS RTE ou des systèmes équivalents au cours de l'année 2021 ([page 12](#)). S'il s'agit d'un pas en avant qu'il convient de souligner, il ne représente toutefois qu'environ le tiers de la chaîne d'approvisionnement en cacao de la Côte d'Ivoire et du Ghana. Nous devons travailler plus dur et de manière plus efficace pour mettre à l'échelle nos actions, afin de couvrir l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement en cacao, y compris les agriculteurs actifs dans la chaîne d'approvisionnement indirecte.

Nous nous réjouissons de construire un avenir plus fort avec vous, nos partenaires et toutes les parties prenantes concernées. Je suis convaincu qu'ensemble, nous pourrions créer une chaîne d'approvisionnement de cacao durable et gérée de manière responsable.

Matthias Lange, Directeur exécutif de ICI



Renforcer l'organisation

Des objectifs clairs

La nouvelle Stratégie 2021–2026 de la fondation ICI présente une vision où les communautés productrices de cacao sont prospères et évoluent dans une chaîne d'approvisionnement de cacao digne, durable et gérée de manière responsable.

Afin de concrétiser cette vision, nous devons mettre à l'échelle des systèmes efficaces de diligence raisonnable en matière de droits de l'homme. Ceux-ci doivent être complétés par des politiques nationales, des programmes et des systèmes efficaces ; tous dirigés d'une manière plus coordonnée et intégrée.

Notre but est de couvrir, d'ici à 2025, l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement de cacao en Côte d'Ivoire et au Ghana, avec des systèmes qui préviennent et remédient efficacement au travail des enfants, pour étendre sensiblement les systèmes visant à lutter contre le travail forcé. Cependant, la stratégie souligne que la fondation ICI ne peut atteindre ce niveau de couverture à elle seule. C'est pourquoi, notre capacité à nouer le dialogue avec d'autres acteurs du secteur, à les soutenir et à les inspirer est essentielle. Pour obtenir plus d'informations sur cet aspect de notre travail, veuillez consulter la page 28 sur l'appui technique.

Une gouvernance forte

Afin de nous conformer aux nouveaux objectifs stratégiques et de maintenir notre rôle important de catalyseur de bonnes pratiques dans tout le secteur du cacao, cette année, nous avons également renforcé la gouvernance de notre organisation, en mettant à jour notre Code de conduite, nos Conditions de partenariat et notre Procédure de conformité des membres.

Nous avons aussi introduit de nouvelles responsabilités de reporting à l'intention des membres. L'instauration de responsabilités de reporting est une première à ICI et représente un pas en avant important dans l'évolution de l'organisation.

Avoir une meilleure compréhension de ce que signifie être un membre de ICI et des responsabilités qui y sont associées renforcera la crédibilité de l'organisation et contribuera à retenir les membres actuels et à en attirer de nouveaux. Cela est essentiel en cette période où l'attrait pour l'organisation et son travail est croissant, et où l'intérêt pour la diligence raisonnable en matière de droits de l'homme dans le secteur du cacao est grandissant.



Notre objectif principal est de couvrir l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement en cacao en Côte d'Ivoire et au Ghana d'ici à 2025 par des Systèmes qui préviennent effectivement et remédient au travail des enfants et de faire en sorte que les systèmes de lutte contre le travail forcé soient renforcés de façon significative.

Renforcer les capacités internes

La capacité des organisations à atteindre leurs objectifs stratégiques dépend du talent et de l'investissement de leurs employés, qui doivent être correctement formés et soutenus dans l'accomplissement de leurs fonctions.

C'est pourquoi, un nouveau Cadre de compétences interne et une nouvelle Politique en matière de rémunération et d'avantages sociaux ont été introduits, afin d'aider les collaborateurs à comprendre et à incarner les valeurs de l'organisation, à renforcer l'attractivité de ICI en tant qu'employeur, à attirer des employés compétents et à les retenir.

De nouveaux membres

En 2021, sept entreprises ont adhéré à ICI. Ce qui confirme l'intérêt croissant d'un éventail varié d'acteurs du secteur pour notre organisation. Les nouveaux membres comprennent un certain nombre d'entreprises asiatiques – une région qui, historiquement, n'était pas très présente dans le réseau de membres de ICI – ainsi que des commerçants d'Afrique de l'Ouest. Il s'agit également d'une nouveauté pour notre organisation. L'arrivée de ces membres reflète l'importance grandissante des questions relatives au développement durable et aux droits de l'homme dans le monde. Pour une liste complète de nos membres, veuillez consulter la [page 39](#).



Cémoi est le premier fabricant privé de chocolat et de confiseries en France. En adhérant à ICI, Cémoi se rapproche des objectifs de son programme de développement durable : Transparence Cacao.

« Ce partenariat avec ICI signifie beaucoup pour nous, car il nous permettra d'apprendre des autres acteurs du secteur du cacao et de recevoir un soutien pour poursuivre nos activités actuelles consacrées à la prévention et à la lutte contre le travail des enfants dans notre chaîne d'approvisionnement. »

Patrick Poirrier, PDG de Cémoi à la fin de 2021



Cyrian International est une société de négoce de cacao basée en Côte d'Ivoire.

« Rejoindre l'International Cocoa Initiative nous permet de réaffirmer clairement notre engagement dans la lutte contre le travail des enfants dans le secteur du cacao en Côte d'Ivoire. La société est par ailleurs intéressée par l'utilisation des outils de ICI pour lutter contre le travail des enfants, par exemple le Système de Suivi et de Remédiation du Travail des Enfants (SSRTE), mettant ainsi en exergue sa volonté d'être un acteur social qui veille au bien-être des populations paysannes, en assurant un revenu décent aux producteurs de cacao, un suivi santé pour leur famille et un accès à l'éducation pour les enfants. »

Arland Assoma, Directeur de Cyrian International



La société Guan Chong Bernhard (GCB), dont le siège se situe en Malaisie, est l'un des plus grands transformateurs de cacao et fabricants de chocolat industriels au monde.

« Nous nous sommes engagés à lutter contre le travail des enfants dans notre chaîne d'approvisionnement et rejoindre ICI est un moyen pour nous d'exploiter l'expertise du réseau. Nous sommes également très heureux de pouvoir contribuer aux efforts de collaboration pour lutter contre le travail des enfants et nous sommes convaincus que notre participation à ce partenariat multipartite nous aidera à mieux faire face à ces problèmes. »

Elsa Tay, Directrice commerciale de GCB



Quang Thien Imex S.A, établi en Côte d'Ivoire en 2009, se spécialise dans la gestion de la chaîne d'approvisionnement de produits agricoles.

« Nous avons constaté, grâce aux efforts continus pour améliorer la durabilité globale de notre chaîne d'approvisionnement, que le travail des enfants est un problème particulièrement urgent dans le secteur du cacao. En tant que société, nous sommes déterminés à relever ce défi et nous sommes heureux de pouvoir nous associer à la Fondation ICI pour y parvenir. »

Bobby Quang Thien VO, Directeur General de QTI.



Indcresa est une entreprise familiale dont le siège se situe à Barcelone. Elle fabrique des produits à base de cacao depuis 1915.

« Nous pensons que la réalisation d'un changement transformationnel pour un secteur durable du cacao nécessite l'engagement de toutes les parties prenantes tout au long de la chaîne des valeurs du cacao. C'est pourquoi, après avoir rejoint l'Initiative Cacao et Forêts pour lutter contre la déforestation en 2018, Indcresa a fait un pas de plus en rejoignant l'International Cocoa Initiative (ICI) en tant que partenaire contributeur pour soutenir son travail de catalyseur en faveur de la protection des enfants, de la lutte contre le travail des enfants, ainsi que contre le travail forcé, dans le secteur du cacao. »

Mario et Carlos Crehuet, co-PDG d'Indcresa



Walter Matter est un marchand de cacao et de café basé à Genève. Cette entreprise familiale fondée il y a près de 100 ans s'approvisionne en cacao dans différents pays du monde, notamment en Côte d'Ivoire et au Ghana.

« L'adhésion à ICI est un moyen pour nous de nous associer à des experts pour traiter le problème crucial du travail des enfants dans le secteur du cacao. ICI et ses membres ont fait preuve d'un savoir-faire important au cours des dernières années, et nous serons heureux d'apporter notre contribution. »

Nicolas Matter, PDG de Walter Matter



Meiji s'approvisionne en cacao dans le monde entier et a lancé son programme de soutien aux agriculteurs, Meiji Cocoa Support, en 2006.

« Je suis fermement convaincu qu'en étant membre de ICI et en partageant les connaissances et les expériences entre ses membres, nous ferons ensemble une avancée significative vers la résolution des problèmes liés au travail des enfants dans l'industrie du cacao. »

Katsunari Matsuda, Président et Directeur représentatif de Meiji Co., Ltd.



Année internationale de l'élimination du travail des enfants

L'Organisation Internationale du Travail (OIT) et l'Alliance 8.7 ont déclaré 2021 Année internationale de l'élimination du travail des enfants. Par ce biais, elles ont appelé les parties prenantes à tous les niveaux à transformer leurs engagements en actions et à accélérer les progrès dans la lutte contre le travail des enfants.

En réponse à cet appel et conformément aux objectifs définis dans notre stratégie 2021-2026, ICI et ses membres se sont engagés à mettre à l'échelle les systèmes qui préviennent et combattent le travail des enfants, en adéquation avec les mesures de diligence raisonnable en matière de droits de l'homme (DRDH), pour passer de 450 000 ménages à fin 2020 à 540 000 ménages producteurs de cacao en Côte d'Ivoire et au Ghana d'ici à fin 2021.

Cet objectif a d'ailleurs été dépassé.



Grâce aux efforts collectifs fournis par nos membres de l'industrie et de la société civile, à la fin de l'année 2021, **590 000 ménages** en Côte d'Ivoire et au Ghana ont été ciblés par des systèmes qui préviennent et combattent le travail des enfants.



Suivi des progrès : Chiffres clés de l'année 2021



590 000 ménages

Grâce aux efforts collectifs fournis par nos membres de l'industrie et de la société civile, à la fin de l'année 2021, 590 000 ménages en Côte d'Ivoire et au Ghana ont été ciblés par un SSRTE ou des équivalents de systèmes de Diligence Raisonnable en matière de Droits de l'Homme (DRDH).¹



205 000 ménages

Environ le tiers de ces ménages (soit 205 000) est enregistré dans un SSRTE mis en œuvre ou soutenu par ICI. Les deux tiers de ménages restants sont enregistrés dans un SSRTE ou des systèmes de DRDH équivalents gérés de manière indépendante par des membres de ICI ou des coopératives. Cela montre qu'une telle approche est adoptée à grande échelle dans le secteur et prouve le rôle de ICI en tant que catalyseur et non pas seulement en tant qu'organisation active sur le terrain.

Ciblé signifie qu'un ménage est enregistré dans un SSRTE et qu'une visite d'observation en personne ou une évaluation fiable des risques est planifiée, mais n'a peut-être pas encore été effectuée.

¹ Cet objectif figurait dans la promesse faite par ICI et ses membres à l'occasion de l'Année internationale de l'élimination du travail des enfants. Pour plus d'informations, veuillez consulter la [page 10](#).

SSRTE mis en œuvre ou soutenu par ICI

Pourcentages calculés sur les données du lancement du SSRTE – fin 2021



146 259

ménages couverts

À la fin de l'année 2021, 146 259 ménages étaient couverts par un SSRTE mis en œuvre ou soutenu par ICI et 218 200 enfants ont été interviewés.

Couvert signifie qu'un ménage est enregistré dans un SSRTE et qu'une visite d'observation ou une évaluation des risques au sein du ménage a été effectuée.

25 % des enfants ont été trouvés dans le travail des enfants*

25 % des enfants suivis sont actuellement astreints au travail des enfants. Les trois tâches dangereuses les plus fréquemment effectuées sont le port de charges lourdes, l'utilisation d'outils tranchants pour le désherbage, ou l'utilisation d'outils tranchants en hauteur pour récolter des cabosses de cacao.



Port de charges lourdes



Utilisation d'outils tranchants



Travail harassant



**75 % des enfants ont
reçu un soutien***

75 % des enfants dans le système reçoivent un soutien pour prévenir le travail des enfants.

43 %*

des personnes trouvées en situation de travail des enfants ne sont plus en situation de travail des enfants après la première visite de suivi.

34 %*

des personnes trouvées en situation de travail des enfants ne le sont plus après deux visites de suivi consécutives.

Cela montre l'importance d'un suivi régulier et d'une sensibilisation pour empêcher les enfants de retomber dans le travail.

Dans quelle mesure les SS RTE sont-ils efficaces pour mettre fin au travail des enfants?

Le SS RTE s'appuie sur des animateurs communautaires (souvent des agriculteurs eux-mêmes) qui visitent les foyers, sensibilisent aux dangers du travail des enfants et identifient les enfants engagés dans des travaux dangereux. Si un enfant est découvert en train de travailler, il est enregistré dans le système et un soutien est apporté à l'enfant, à sa famille et à sa communauté.

Le travail des enfants est un problème complexe. Même après avoir reçu un soutien, il n'est pas toujours facile pour un enfant d'arrêter définitivement de travailler, d'autant plus que le risque de travail des enfants augmente avec l'âge. C'est pourquoi il est important d'effectuer des visites de suivi régulières – les relais communautaires sont tenus de le faire tous les six mois – afin de vérifier comment les enfants évoluent et de déterminer si un soutien supplémentaire est nécessaire.

Les données recueillies par le SS RTE montrent qu'un peu plus de 40 % des enfants victimes du travail des enfants ont cessé d'effectuer des travaux dangereux lors de leur première visite de suivi. Mais lors de la visite suivante, certains ont à nouveau été impliqués dans le travail des enfants. Cependant, si les enfants ne sont pas impliqués dans le travail des enfants pendant au moins deux visites consécutives, ils sont beaucoup moins susceptibles de recommencer à effectuer des travaux dangereux. Si nous examinons les deux visites de suivi les plus récentes des enfants, nous constatons que **plus d'un tiers des enfants ne travaillent plus**.

* SS RTE mis en œuvre par l'ICI uniquement

Soutien à la prévention et à la lutte contre le travail des enfants

Quand un enfant est identifié comme étant à risque, nous fournissons un soutien adapté aux besoins de l'enfant, de la famille ou de la communauté en question.

Vous trouverez ci-dessous des exemples d'aides fournies en 2021 :



17 003

kits scolaires ont été distribués



537

enfants ont reçu un certificat de naissance



2 618

inscriptions annuelles ont été enregistrées dans des écoles, des classes passerelles, des cours de soutien et des apprentissages



1 906

ménages agricoles ont reçu un soutien pour lancer de nouvelles activités génératrices de revenus



22

communautés ont reçu de nouvelles structures éducatives, notamment des nouvelles écoles, des salles de classe et des cantines



« Je suis contente d'avoir écouté les conseils des Relais communautaires du SSRTE dans ma communauté. C'est grâce à eux que je peux désormais subvenir à mes besoins et à ceux de mes enfants. »

Maintenant, je montre l'exemple aux autres agriculteurs de ma communauté qui se trouvent dans la même situation que moi. Je le fais pour que nous puissions, ensemble, éradiquer le travail des enfants à Nkranfo Nkwanta, par le biais d'activités génératrices de revenus alternatives. »

Gabriel Adjei, cultivateur de cacao, Nkranfo Nkwanta, Ashanti, Ghana



« Quand nous avons ouvert le fonds et que j'ai vu combien d'argent nous avons épargné, j'ai été surprise. »

Nous étions toutes heureuses. Nous avons fêté cela. Nous avons même sorti un uniforme pour célébrer. Cette année, avec l'argent que j'ai épargné, j'aimerais acheter des vêtements pour adultes et pour enfants et les revendre ici, à Koffiyaokro. »

Kouamé N'Guessan Félicité, présidente de l'Association Villageoise d'Épargne et de Crédit (AVEC), Koffiyaokro (Côte d'Ivoire)

« Nous n'aimions pas l'ancienne école. Elle n'était pas belle et il y faisait chaud. Quand il pleuvait, nous n'allions pas à l'école parce que la pluie nous mouillait »

Yao Amino Aude Flora Yasmine et son frère jumeau, Yao Kouamé Prince d'Avila, tous deux âgés de 6 ans, lorsqu'ils décrivent pourquoi ils préfèrent leur nouvelle école qui a ouvert ses portes en 2021, au Quartier Soleil, en Côte d'Ivoire.





De meilleurs impacts grâce à la recherche et à l'innovation

Renforcer les SSRTE pour accroître leur adoption et leurs impacts

Il y a vingt ans, l'Organisation internationale du Travail (OIT) a élaboré des Systèmes de Suivi et de Remédiation du Travail des enfants (SSRTE). La fondation ICI a été la première organisation à adapter et mettre en place ces systèmes dans le secteur du cacao. Ces dernières années, l'utilisation de ces systèmes pour identifier, assurer le suivi suivre et lutter contre le travail des enfants s'est considérablement répandue. On estime qu'environ 30 % de la chaîne d'approvisionnement de cacao en Côte d'Ivoire et au Ghana sont à présent couverts. Cette expansion devrait se poursuivre (dans notre stratégie 2021–2026, nous visons une couverture complète de la chaîne d'approvisionnement en Côte d'Ivoire et au Ghana d'ici à fin 2026). C'est pourquoi, il est encore plus important d'élaborer des définitions et des critères de référence clairs pour suivre les progrès réalisés.

Étude comparative : Présentation et définition des Systèmes de Suivi et de Remédiation du Travail des Enfants

Elle définit ce qu'est un SSRTE, décrit ses objectifs et présente les indicateurs permettant de mesurer son efficacité.

ICI a dirigé cet exercice collectif (commandé par la Plateforme suisse du cacao durable – SECO), qui s'appuie sur les informations communiquées par les autorités nationales en Côte d'Ivoire et au Ghana, l'UNICEF, l'OIT et différentes entreprises déployant un SSRTE dans le secteur du cacao. Des membres des plateformes du cacao durable suisse, allemande et belge ont également apporté des contributions et des observations.

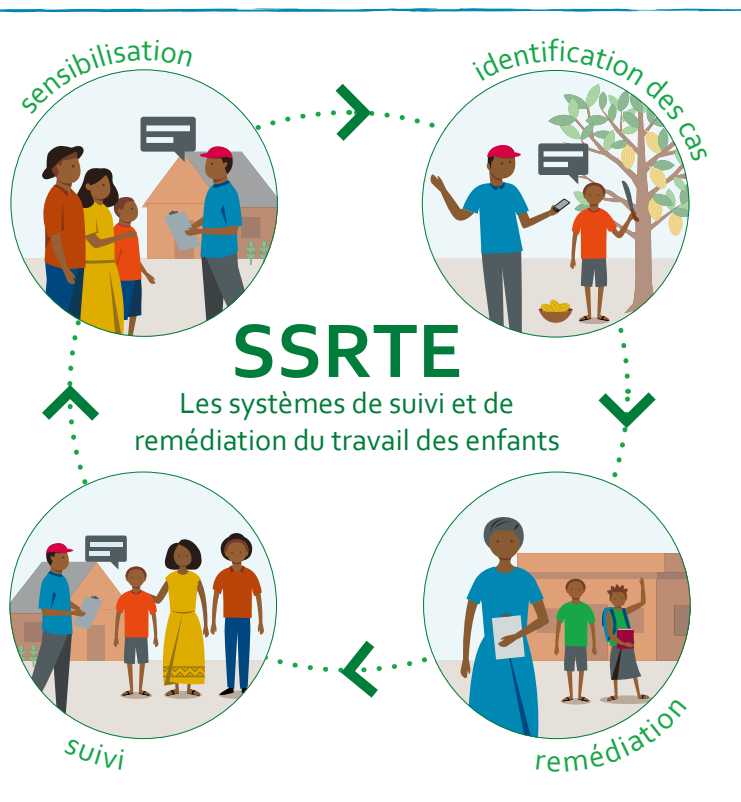
Selon sa définition opérationnelle, un SSRTE doit mettre en œuvre avec succès quatre actions de base :

- sensibiliser les agriculteurs, les enfants et l'ensemble des membres de la communauté au travail des enfants et au préjudice qu'il cause ;
- identifier les enfants astreints au travail des enfants à l'aide d'un processus de suivi actif, en utilisant des outils de collecte de données standardisés ;
- mettre à disposition un soutien de prévention et de remédiation aux enfants astreints au travail des enfants, ainsi qu'à ceux à risque, et documenter l'aide fournie ;
- établir un suivi avec les enfants identifiés comme astreints au travail des enfants pour surveiller régulièrement leur statut jusqu'à ce qu'ils aient été soustraits au travail des enfants.

Qu'est-ce qu'un SSRTE?

Les Systèmes de Suivi et de Remédiation du Travail des Enfants (SSRTE) sont des systèmes conçus pour identifier, prévenir et lutter contre le travail des enfants. Ils s'articulent autour de Relais communautaires (souvent eux-mêmes agriculteurs) qui sont reliés aux coopératives de production de cacao. Ces relais communautaires rendent visite aux ménages, les sensibilisent aux dangers du travail des enfants, et identifient les enfants effectuant des tâches dangereuses. Si un enfant se révèle être astreint au travail des enfants, il est enregistré dans le système et des mesures de soutien lui sont proposées ainsi qu'à sa famille et/ou à sa communauté.

Ces mesures peuvent inclure une aide pour accéder à une éducation de qualité, un soutien aux moyens de subsistance des agriculteurs, ou des actions promouvant l'autonomisation des femmes.



Les indicateurs clés permettant de mesurer l'impact d'un SSRTE comprennent :

- le nombre de ménages et d'enfants suivis par un SSRTE ;
- le nombre et le pourcentage d'enfants identifiés comme astreints au travail des enfants ;
- si l'enfant a bénéficié d'un soutien de prévention et de remédiation ; et
- si l'enfant identifié a cessé de travailler.

En 2021, ICI a publié un rapport intitulé Étude sur l'efficacité des Systèmes de Suivi et de Remédiation du Travail des Enfants dans le secteur du cacao en Afrique de l'Ouest dans le but d'améliorer l'efficacité des SSRTE. Celle-ci analyse des données recueillies auprès de plus de 200 000 enfants couverts par 12 SSRTE et répond aux questions suivantes :

- Dans quelle mesure différents types de conception et de mise en place de ces systèmes sont-ils efficaces pour identifier les cas de travail des enfants ?
- Dans quelle mesure ces systèmes sont-ils efficaces pour maintenir les enfants hors du travail des enfants et améliorer leur accès à l'école ?

Identification des cas : identifier les cas de travail des enfants n'est pas toujours facile, et ce, pour plusieurs raisons : le travail des enfants est un sujet sensible ; les enfants ne sont pas nécessairement présents lors de la visite de l'agent féminin ; les familles ne fournissent pas toujours des informations exhaustives ; la formation, l'expérience et la motivation des agents peuvent varier. Il est toutefois important d'identifier autant de cas que possible, afin de fournir un soutien à toutes les personnes qui en ont besoin. Cette étude met en avant plusieurs approches pour accroître le taux d'identification, comme adapter les campagnes de sensibilisation et les visites d'observation en fonction des schémas saisonniers, ou encore recruter et retenir davantage d'agents féminins et d'agents masculins présentant un niveau d'éducation plus élevé.

Protéger les enfants du travail des enfants : une fois qu'un enfant a été identifié, lui fournir un soutien ne signifie pas automatiquement que celui-ci cessera de travailler. De plus, le type d'aide nécessaire est particulier à chaque cas. De nombreux enfants sont astreints au travail des enfants par intermittence. Ce qui justifie l'importance d'un suivi continu et de réponses adaptées à leurs besoins changeants. Les résultats suggèrent que les interventions visant à faciliter l'accès à une éducation de qualité (comme la mise à disposition de kits scolaires, la rénovation de salles de classe et l'organisation de classes passerelles à l'intention des enfants déscolarisés) sont des stratégies particulièrement prometteuses pour soustraire les enfants du travail dangereux.

De la recherche à l'action : Accroître le nombre d'agents féminins

Les études montrent que les agents femmes sont plus efficaces que leurs homologues masculins lorsqu'il s'agit d'identifier des cas de travail des enfants. Or, elles représentent moins de 5 % des effectifs dans les systèmes observés.

En partenariat avec Tony's Chocolonely, nous avons travaillé dans deux coopératives en Côte d'Ivoire, afin de déjouer les obstacles freinant le recrutement et la rétention des agents femmes.

Ainsi, une campagne de recrutement ciblant les femmes a permis d'augmenter la proportion d'agents femmes à plus de 30 % parmi les nouvelles recrues. D'autres mesures permettant de surmonter certains obstacles identifiés sont en phase de test, notamment des leçons de conduite de motocycle, des horaires flexibles et le travail en binôme.



« Je m'appelle Christianne Kouamé Angèle. Je travaille pour le SSRTE de la coopérative ECAO. Au cours de notre formation, nous avons appris comment

aborder les agriculteurs et les sensibiliser au travail des enfants. Nous le faisons à l'aide d'affiches, soit de manière individuelle, soit en groupe. Les affiches montrent les différents types de travail et comparent les tâches légères et les tâches dangereuses. Nous nous rendons dans les foyers pour expliquer la différence. Le matin, je me rends aux champs pour faire un contrôle. Parfois, je viens à l'improviste pour surprendre l'agriculteur et voir s'il fait travailler son enfant. L'enfant a le droit de travailler, mais seulement s'il n'effectue pas de tâches dangereuses, comme par exemple, utiliser un outil tranchant. Par manque de moyens, les agriculteurs mettent leurs enfants au travail au lieu de les envoyer à l'école. Je rends visite aux agriculteurs pour leur dire que la place d'un enfant n'est pas dans la plantation, mais à l'école. C'est ce qui me motive. »

Christianne Kouamé Angèle, Coach



Djroh Jean Valérie Joël occupe le poste d'Agent de Suivi et de remédiation dans la coopérative Entreprise Coopérative Agricole de Bonon, en Côte d'Ivoire, depuis 2015.

« Mon rôle est de valider les données enregistrées par les Relais communautaires, recueillies à l'aide d'une application spécifique pour smartphone développée pour les Systèmes de Suivi et de Remédiation du Travail des Enfants.

Quand je reçois les données, je les valide. Ensuite, j'accompagne les Relais communautaires et je les aide à organiser des campagnes de sensibilisation dans nos différentes localités. Nous adaptons nos campagnes aux périodes de l'année. Lors de la période principale de récolte de cacao, nous sensibilisons les agriculteurs au désherbage, à l'abattage des arbres et à la fabrication de charbon de bois. Durant de la petite récolte, nous les éduquons à l'utilisation de produits phytosanitaires, car à ce moment de l'année, les producteurs utilisent beaucoup plus de produits.

Depuis que nous avons mis ce système en place, nous constatons une nette amélioration de la situation liée au travail des enfants. Nous avons créé des Groupes de services communautaires, qui aident les producteurs dans leurs plantations là où auparavant, les enfants étaient mobilisés. Nous avons mis en place des activités génératrices de revenus à l'intention des femmes. Elles louent des bâches. Cette activité leur permet d'aider leur mari à la scolarisation de leurs enfants. En ce qui concerne l'école, nous avons distribué des kits scolaires. Ce qui a aidé les parents dans les périodes difficiles. Enfin, nous avons construit des classes passerelles destinées aux enfants déscolarisés âgés de 9 à 14 ans. Après un certain temps, ces enfants ont pu être intégrés dans des écoles normales, afin qu'ils poursuivent leurs études. Ce système doit continuer, parce qu'il est un outil efficace pour lutter contre le travail des enfants dans les plantations de cacao. »

Prédire le risque de travail des enfants : L'importance des données précises et de qualité

ICI continue de travailler sur les modèles de prédiction du risque de travail des enfants pour que les ménages et les enfants vulnérables soient identifiés plus rapidement et à moindre coût.

Notre nouvelle étude, Modèles de risque pour prédire le travail des enfants : un aperçu des différentes approches visant à identifier les enfants à risque de travail des enfants dans le cacao présente des études de cas de modèles de risque développés par différents acteurs et appliqués en Côte d'Ivoire et au Ghana. Ces recherches montrent que les modèles peuvent être particulièrement efficaces : les plus performants prédisent correctement le travail des enfants dans plus de 95 % des cas. Concrètement cela signifie que moins de visites aux ménages sont nécessaires pour identifier les enfants à risque.

Cependant, des données à jour et de bonne qualité sur les ménages sont indispensables pour utiliser ces modèles. Ce qui constitue souvent un défi dans la pratique. Avec l'appui de la GIZ (Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit – Agence allemande de coopération internationale), ICI collabore avec des coopératives, afin de renforcer leurs capacités à récolter et traiter des données de bonne qualité concernant leurs membres et de les former à l'utilisation d'un modèle de risque en ligne leur permettant d'identifier et venir en aide aux ménages vulnérables de manière plus efficace. Améliorer la qualité des données disponibles sur les ménages agricoles ne serait pas uniquement utile pour l'application de modèles de risque visant à prévenir le travail des enfants. Cela profiterait également aux coopératives d'un point de vue commercial, dans le contexte d'une certification et dans une optique de développement durable.



Apprendre des enfants

Les enfants ont le droit de participer aux décisions les concernant. Les écouter est essentiel pour comprendre leurs aspirations, leurs priorités et les défis auxquels ils font face, et pour trouver des solutions adaptées.

En partenariat avec Nestlé, en 2021, nous avons organisé des consultations avec des enfants et des adolescents de 10 à 17 ans vivant dans des communautés productrices de cacao au Ghana et en Côte d'Ivoire. A travers des approches participatives conçues spécifiquement pour les enfants, nous les avons questionnés sur leur perception et leur expérience liées à l'éducation, au travail, à la santé et au bien-être, sur les difficultés auxquelles ils font face dans leur quotidien et sur les solutions qu'ils envisagent pour les résoudre.

« Je veux devenir infirmière, parce qu'il n'y en a pas dans ma famille. Tous les membres de ma famille ont abandonné l'école. Je pense que je pourrai devenir infirmière si j'étudie beaucoup. Mes parents seront très fiers de moi. Donc, je suis déterminée à faire encore mieux en 2021. »

Fille, 15 ans, Tweapease





Observations et solutions proposées

- Les enfants questionnés considèrent l'éducation comme un moyen de s'assurer un avenir « meilleur », et en particulier d'accéder à l'éducation secondaire et supérieure. Mais nombre d'entre eux sont également conscients des contraintes financières susceptibles de les empêcher de poursuivre leurs études. Ils sont ainsi d'avis qu'en sensibilisant davantage leurs parents/tuteurs, ils pourraient se concentrer sur leurs études au lieu de devoir travailler dans les plantations.
- Tous les enfants ont une idée précise du travail qu'ils veulent faire plus tard. Aucun d'entre eux ne dit vouloir devenir producteur de cacao.
- De nombreux enfants effectuent régulièrement des tâches légères aussi bien à la maison que dans les plantations pour aider leurs parents ou leurs tuteurs et pour contribuer à la gestion du foyer. Les enfants sont conscients de la différence entre des tâches légères et dangereuses. Ils expliquent toutefois qu'ils n'ont d'autre choix que de faire ce que leurs parents demandent.
- Les enfants pensent qu'accroître l'accès à des services essentiels, qui font souvent défaut dans beaucoup de communautés cacaoyères (comme des écoles, des centres médicaux, l'eau, le réseau mobile et les transports publics) ainsi qu'aux transferts monétaires, aux Associations villageoises d'épargne et de crédit, ou encore aux kits scolaires, pourrait constituer une aide précieuse.

Prochaines étapes

Ces consultations ont prouvé que lorsque l'on donne la possibilité aux enfants de s'exprimer dans un environnement propice, ils sont tout à fait capables de proposer des solutions pertinentes et pratiques pour répondre aux difficultés auxquelles ils font face. Nous avons été rassurés de constater que les types de soutien actuellement fournis sont généralement cohérents avec les priorités des enfants. Le personnel de ICI au Ghana a été formé au concept de la participation des enfants et aux méthodes participatives spécialement conçues pour eux. Nous utilisons leurs observations pour repenser la manière dont nous communiquons sur notre travail avec les enfants et leurs familles, et pour mieux intégrer leurs opinions dans la conception et l'application de nos futurs programmes.

« Pour empêcher les enfants comme nous d'effectuer des tâches dangereuses dans les plantations de cacao, les parents doivent être éduqués au travail dangereux. »

Garçon, 15 ans, Tiémélékro – Côte d'Ivoire

Interventions novatrices pour prévenir et lutter contre le travail des enfants

Centre amis des enfants

Avec le soutien de la Fondation Jacobs, ICI a créé trois espaces dédiés aux enfants, appelés Centres amis des enfants en 2021 dans le but d'offrir un lieu sûr aux enfants pour interagir et jouer avec leurs amis. Il s'agit de leur mettre à disposition un espace alternatif à la plantation. Au total, 456 enfants ont participé aux activités mises en place par ces centres en 2021. Les centres amis des enfants ont pour but de :

- promouvoir le développement des enfants en leur proposant un espace où jouer et participer aux décisions les concernant ;
- offrir un lieu sûr où les enfants peuvent s'exprimer et interagir avec leurs camarades ; et
- proposer un lieu alternatif aux champs où se rendre, après l'école et pendant les vacances scolaires.

Des animateurs formés reçoivent régulièrement un soutien de ICI. Nous cherchons comment assurer la durabilité de ce concept sur le long terme, une fois que le projet pilote se terminera en 2022.

Transferts monétaires

La nouvelle étude de ICI sur l'impact du programme de transfert monétaire au Ghana a été la première de ce genre à mesurer l'impact des transferts monétaires sur le travail des enfants dans le cacao.

Les recherches, financées par une bourse d'innovation octroyée par le Secrétariat d'État à l'économie suisse (SECO) et Nestlé, montrent que les transferts monétaires ont rendu les ménages plus résilients aux événements défavorables imprévus. Deux tiers des ménages participant à l'étude ont fait face à une maladie, à un décès dans leur famille, à une mauvaise récolte, ou à un autre type de choc, qui a affecté de manière défavorable leur situation financière. Les familles qui ont reçu des transferts monétaires, d'un montant d'environ CHF 30 par mois, ont su mieux gérer ces événements inattendus, tandis que les ménages qui n'ont pas reçu de transfert monétaire étaient significativement plus susceptibles de recourir à des stratégies d'adaptation négatives, comme réduire la consommation de nourriture de la famille ou se tourner vers le travail des enfants.



Yaw Donkor, un agriculteur de Sankore au Ghana, était l'un des bénéficiaires du programme de transfert monétaire. Son histoire illustre bien les conséquences d'une maladie soudaine. « J'étais gravement malade », a expliqué Yaw, qui n'a pas pu travailler pendant plusieurs mois. « J'avais un problème aux yeux... Sans cet argent, je ne sais pas comment mes enfants et moi aurions survécu durant cette période. »

Les transferts d'argent liquide ont réduit le travail des enfants de 9 points. Ce qui correspond à une diminution de 16 % par rapport à un taux de prévalence de 58 % dans l'échantillon. L'étude a également montré que les transferts monétaires ont eu un effet positif sur le bien-être matériel des enfants, puisque ceux vivant dans des ménages bénéficiaires des transferts étaient plus susceptibles de posséder un équipement tels que des couvertures, des chaussures et des vêtements. Ces résultats sont très encourageants et prouvent que le revenu joue un rôle important dans la lutte contre le travail des enfants. Cependant, ils montrent aussi que cette mesure ne peut pas résoudre le problème à lui seul. Même après le programme, la prévalence du travail des enfants est restée relativement élevée, à environ 50 %. Ce qui laisse penser que le soutien au revenu doit être une composante d'un ensemble plus large de mesures visant à prévenir et à lutter contre le travail des enfants.

À la suite de ces résultats positifs, le programme de transfert monétaire a désormais été étendu au Ghana, en collaboration avec Nestlé et la coopérative ECOM. La seconde phase testera si diverses interventions visant à promouvoir l'égalité des genres, notamment le versement d'argent directement aux femmes, peuvent avoir davantage d'effets sur le travail des enfants.

Culture hors sol

Dans le cadre d'un projet récent déployé en collaboration avec Nestlé à Ahondo, en Côte d'Ivoire, des femmes ont été formées à la culture hors sol et ont reçu un soutien pour cultiver des tomates selon cette méthode. Cette technique nécessite moins d'eau et d'espace que l'agriculture traditionnelle et est conçue de manière à ce que les plantes mûrissent plus vite, participant ainsi à la préservation de l'environnement et donnant aux femmes des communautés productrices de cacao une activité génératrice de revenus alternative profitable. Depuis, ces femmes ont décidé de cultiver d'autres produits, comme de la laitue et du gombo, grâce à des nouvelles connaissances et compétences qu'elles ont acquises.

« J'ai débuté cette activité pour pouvoir soutenir mon mari et nos enfants, pour prendre soin d'eux. Je suis fière de faire partie de ce programme. Je suis sûre que grâce à ce projet, mes enfants auront un avenir prometteur. »

N'guessan Akissi Léa, mère de cinq enfants ayant participé au projet

Promouvoir l'égalité des genres grâce aux Associations villageoises d'épargne et de crédit

Les Associations Villageoises d'Épargne et de Crédit (AVEC) sont une stratégie à coût modéré très répandue pour faciliter l'accès à un crédit aux communautés isolées et pour aider les ménages à gérer leurs finances. Souvent organisées avec des groupes de femmes, elles peuvent également favoriser leur autonomisation. Cependant, si les hommes sont exclus du processus, la participation des femmes à de tels groupes peut générer un sentiment d'injustice et parfois entraîner des conflits au sein des familles. Afin d'éviter ces effets négatifs et de contribuer à un changement durable, les AVEC peuvent être couplées à d'autres interventions visant à accroître l'égalité des genres.

En 2021, ICI et Nestlé, avec le soutien de la World Cocoa Foundation et de l'initiative pour renforcer l'autonomie économique des femmes de l'USAID (U.S. Agency for International Development – Agence des États-Unis pour le développement international), ont organisé des séances de dialogue à l'intention des couples en parallèle à la création d'Associations villageoises d'épargne et de crédit dans un certain nombre de communautés en Côte d'Ivoire. Ces séances abordent les thèmes de la communication et de la confiance au sein du couple, améliorent l'estime de soi, sensibilisent au concept de genre, aux stéréotypes liés au genre, au pouvoir, au droit et à la politique, ainsi qu'à la violence à caractère sexiste. Les séances ont été bien reçues par les femmes comme par les hommes.



Projet pilote sur le travail forcé

En 2021, nous avons continué nos actions visant à améliorer la gestion des risques de **travail forcé** pour les enfants et les adultes dans les communautés productrices de cacao dans le cadre du projet pilote sur le travail forcé. L'objectif de ce projet est d'adapter, développer et tester des approches et des outils visant à mieux identifier, prévenir et répondre aux risques de travail forcé.

Au cours de l'année, nous avons testé des supports de sensibilisation, des questionnaires de récolte de données, des modèles de contrats, des modèles de politiques pour les coopératives et des séances de médiation au sein de cinq communautés au Ghana et cinq en Côte d'Ivoire. Bien que le projet pilote soit encore en cours, les résultats intermédiaires suggèrent que la médiation communautaire peut être une première étape importante pour améliorer les conditions de travail et réduire le risque. Par exemple, les travailleurs agricoles qui, après avoir été recrutés, estimaient manquer d'informations sur leur cahier des charges, leurs conditions de travail et/ou de vie, ou leurs conditions de rémunération (des situations considérées comme facteurs de risque de travail forcé) se sont sentis à l'aise pour demander de l'aide au comité de médiation de leur communauté. Une démarche qui a souvent abouti sur la signature d'un contrat officiel entre l'employé et le propriétaire de l'exploitation. En outre, il est clair que les communautés des régions productrices de cacao au Ghana et en Côte d'Ivoire ont une conscience et une compréhension limitées du travail forcé. Aussi, la formation est-elle essentielle pour identifier et traiter les cas.

En 2021,



93 contrats officiels ont été signés entre les travailleurs et leurs employeurs.



Au Ghana, des **comités responsables du droit du travail** ont été mis en place dans **cinq communautés** et leurs membres ont été formés à traiter les plaintes. Par ailleurs, **quatre comités responsables du droit du travail** ont été créés au niveau du **district**, et leurs membres ont été formés à prendre en charge les cas que les comités communautaires n'étaient pas aptes à résoudre.



En Côte d'Ivoire, **cinq comités de protection de l'enfance** ainsi que des représentants et des responsables de coopératives ont été formés à répondre aux plaintes.



Le travail forcé concerne **moins de 1% des enfants** vivant dans les régions productrices de cacao en Côte d'Ivoire et au Ghana.

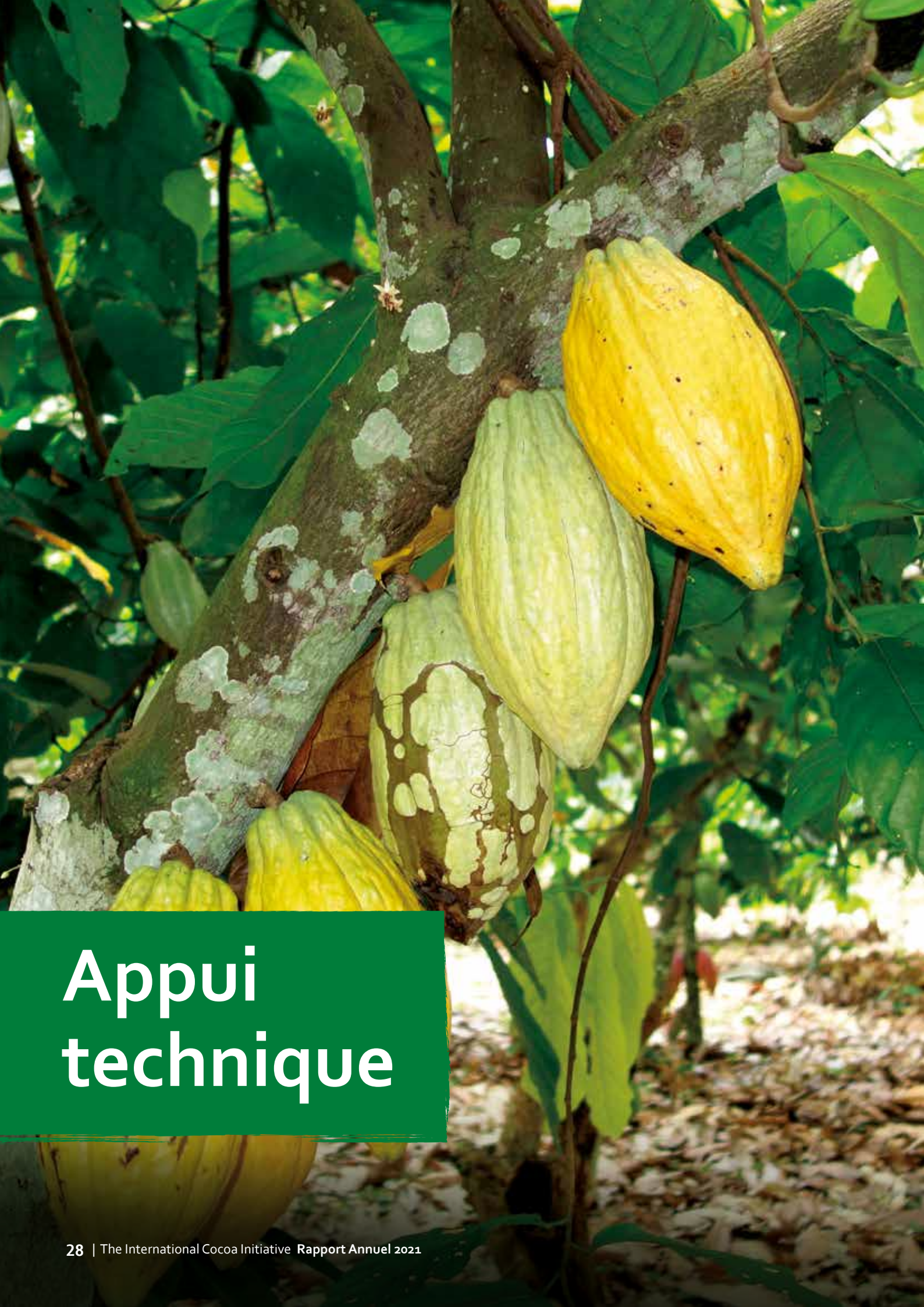
Qu'est-ce que le travail forcé?

Le travail forcé est défini par l'Organisation Internationale du Travail (OIT) comme tout travail ou service exigé d'une personne sous la menace d'une peine quelconque et pour laquelle la personne ne s'est pas proposée volontairement. Ces cas renvoient à des situations dans lesquelles des personnes sont contraintes à travailler par le recours à la violence ou à l'intimidation ou par des moyens plus subtils tels que la manipulation de dettes, la rétention de papiers d'identité ou la menace de dénonciation aux autorités migratoires.

Pour les enfants, le travail forcé qualifie un travail accompli en raison d'une peine (ou sous la menace d'une peine) imposée par un tiers autre que ses propres parents. Il pourrait s'agir d'une menace imposée à l'enfant ou à l'un de ses parents. Parfois, les enfants sont contraints de travailler car leurs parents sont eux-mêmes astreints au travail forcé.

Quels sont les facteurs de risques?

- L'analphabétisme lié au manque d'accès à une éducation de qualité, signifie que les travailleurs ont souvent de difficultés pour comprendre leurs droits ou leurs contrats de travail.
- Les schémas traditionnels de migration déracinent souvent les travailleurs des sociétés qui les protègent.
- La pauvreté combinée au manque de revenus diversifiés rendent les travailleurs vulnérables aux relations de travail abusifs et prédateurs.
- Dans le secteur du cacao, le manque de contrats formels entre les producteurs et les travailleurs agricoles, ainsi que la faible connaissance des lois sur le travail et la capacité à le faire appliquer dans les zones rurales reculées, augmentent encore plus le risque de travail forcé et permettent à des relations de travail potentiellement abusives de ne pas être contrôlées.



Appui technique

La Stratégie 2021–2026 de la fondation ICI reconnaît le rôle important que joue l'organisation pour générer un changement à l'échelle du secteur entier. En promouvant les connaissances et l'apprentissage, en participant au développement de politiques et de normes, et en encourageant toutes les parties prenantes à aligner leurs actions de manière à adopter une approche plus coordonnée, nous pensons que nous pouvons inspirer les autres à agir et à mettre en place un environnement propice nécessaire pour obtenir un réel impact.

Diligence raisonnable en matière de droits de l'homme à l'échelle européenne

Conformément à notre volonté de favoriser un environnement propice à une conduite responsable des entreprises, nous avons plaidé en faveur d'une législation ambitieuse et harmonisée sur le devoir de vigilance à l'échelle de l'Europe. Nous avons rejoint la Coalition du cacao, un groupe informel qui soutient le développement de politiques européennes efficaces composé d'organisations de la société civile et d'entreprises cacaoyères et chocolatières, afin de proposer des éléments clés à inclure dans la loi européenne sur le devoir de vigilance.

Il est important qu'une telle loi soit cohérente avec les normes internationales existantes, comme les Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et le Guide OCDE sur le devoir de diligence pour une conduite responsable des entreprises. En outre, nous estimons que pour qu'elle soit bénéfique, cette législation devra être accompagnée d'un soutien important de l'Union européenne aux pays producteurs de cacao, qui se traduirait par des accords de partenariat et des directives sectorielles.

Enfin, nous avons activement participé tout au long de l'année aux European Cocoa Talks, des dialogues multipartites de la Commission européenne portant sur la production durable du cacao en Côte d'Ivoire et au Ghana. Nous y avons apporté des contributions en tant qu'expert technique sur la traçabilité sociale et sur le travail des enfants, et nous avons partagé notre expertise et nos connaissances lors des sessions organisées en Afrique de l'Ouest.

Plateformes nationales pour un cacao durable en Europe

Afin de générer davantage de coordination au sein du secteur et de partager nos enseignements et nos bonnes pratiques, nous avons rejoint plusieurs plateformes nationales pour un cacao durable au cours de l'année. Notamment, la plateforme néerlandaise DISCO, la plateforme belge Beyond Chocolate et la plateforme allemande GISCO. Nous étions déjà membre de la plateforme suisse SwissCo.

Nous sommes satisfaits de l'alignement croissant entre ces plateformes aussi bien au niveau stratégique qu'opérationnel, qui se traduit notamment par la signature d'un protocole d'accord confirmant leur intention de travailler vers des objectifs communs et d'en suivre les progrès de manière conjointe. Des groupes de travail mixtes ont été formés au niveau européen pour chaque thématique liée au développement durable, notamment le travail des enfants et le suivi, deux groupes dont la fondation ICI est coprésidente. De plus, nous sommes membres de treize autres groupes de travail. Ce qui nous permet de participer à des conversations plus ciblées sur le travail des enfants, le travail forcé, la diligence raisonnable en matière de droits de l'homme et la traçabilité. Par exemple, notre participation au groupe axé sur le suivi permettra de renforcer la cohérence entre les nouvelles responsabilités en matière de reporting de nos membres et les exercices menés par d'autres plateformes de cacao durable et la World Cocoa Foundation (WCF).

Ateliers et événements d'apprentissage

Parmi ses actions visant à promouvoir les connaissances et les apprentissages au sein du secteur du cacao et au-delà, ICI a organisé des événements en Côte d'Ivoire, au Ghana et à l'échelle mondiale.

En 2021, notre objectif était d'atteindre des parties prenantes en dehors du secteur cacaoyer en tenant des présentations lors d'événements organisés par le système de certification du café 4C, Be Slavery Free, la GIZ et le Pacte Mondial de l'ONU. Nous avons également sollicité l'expertise d'autres acteurs en organisant des ateliers à l'intention des membres et des partenaires portant sur les systèmes d'orientation efficaces et sur le travail forcé. Nous avons partagé nos recherches sur l'efficacité des SSRTE, sur la prédiction du risque de travail des enfants et sur l'impact des transferts monétaires sur le travail des enfants.



Participer à l'élaboration de normes

Pour favoriser l'alignement et la cohérence au sein de l'ensemble du secteur, la fondation ICI s'est activement engagée dans l'élaboration de nouvelles normes ambitieuses et dans le renforcement des normes existantes. Notre objectif est de renforcer les normes en matière de travail des enfants et de travail forcé en intégrant des approches efficaces visant à protéger les droits des enfants et des travailleurs. Nous entendons veiller à ce que ces normes soient conformes aux principes clés de diligence raisonnable en matière de droits de l'homme et à ce qu'elles prennent en compte les derniers critères de référence et les indicateurs qui ont été acceptés par les acteurs du secteur.

Par exemple, en 2021, nous avons participé à la révision du Standard du Commerce Équitable Fairtrade pour le cacao. Nous avons soutenu l'extension du Standard aux métayers et aux gardiens (inclure ces catégories de travailleurs permettrait d'étendre les bénéfices de la certification à davantage d'adultes et d'enfants et contribuerait à la lutte contre le travail forcé) ; nous avons veillé à ce que les exigences liées aux SSRTE soient conformes aux critères de référence communément choisis et aux résultats des études sur l'efficacité. Nous avons donné notre avis sur les indicateurs pouvant être utilisés pour aider à prédire le travail des enfants et pour cibler plus efficacement les enfants à risque. Nous avons également continué à participer à l'élaboration de la norme africaine pour un cacao durable de la série ARS 1000. Plus particulièrement, nous avons partagé nos connaissances et notre expérience liées aux sections de la norme portant sur les droits de l'enfant, le travail des enfants, et l'utilisation des systèmes de suivi et de remédiation du travail des enfants.

Participer activement à l'élaboration de normes est une manière essentielle de partager notre expérience et nos enseignements avec d'autres acteurs, de veiller à ce que les différentes parties prenantes soient alignées, de créer des conditions équitables et de mesurer les impacts et les progrès. À terme, nous pourrions ainsi garantir que les politiques et les normes qui façonnent le secteur bénéficieront réellement aux producteurs de cacao et à leur famille.



Participer activement au développement des normes est un moyen important d'assurer l'alignement entre les différents acteurs, de créer des conditions de concurrence équitables et de mesurer l'impact et les progrès.



Soutien aux autorités en Côte d'Ivoire et au Ghana

Côte d'Ivoire

Message d'Euphrasie Aka, Directrice pays



2021 a vu un renforcement de la collaboration avec le Gouvernement de Côte d'Ivoire dans plusieurs secteurs d'activités en rapport avec la protection des enfants, permettant ainsi à ICI de passer à une nouvelle phase plus fédératrice et novatrice, relativement à la mise en œuvre de notre nouvelle stratégie 2021–2026.

Un soutien accru a été apporté à l'élaboration de deux cartographies : l'une relative aux acteurs publics ou privés en charge de la protection des enfants, et l'autre portant sur les mécanismes opérationnels des systèmes publics ou privés de suivi du travail des enfants. Ces cartographies aideront au renforcement de la lutte contre le travail des enfants dans les communautés.

L'outil 4 du Système d'Observation et de Suivi du Travail des Enfants en Côte d'Ivoire (SOSTECI), élaboré par le Gouvernement de Côte d'Ivoire pour assurer l'alignement et la coordination avec les mécanismes du secteur privé, a été révisé de façon concertée avec toutes les parties prenantes, y compris ICI. Cet outil permet aux organisations de transférer leurs données collectées sur le terrain à la base de données du SOSTECI. Il établit ainsi une connexion entre les systèmes du secteur privé et celui du Gouvernement de Côte d'Ivoire.

De même, ICI a pris une part active à l'élaboration du guide d'Opérationnalité à travers les volets « Droits de l'enfant », « Travail des enfants et pires formes de travail des enfants » de la norme régionale du cacao durable.

Au-delà de ces aspects, nous avons apporté aux structures gouvernementales en charge de la lutte contre le travail des enfants des appuis techniques et matériels, afin de leur permettre de mieux jouer leur rôle en matière de prise en charge des enfants travailleurs, de coordination et de reporting. Ce sont, particulièrement, les structures décentralisées du Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant et celui de l'Emploi et de Protection sociale, qui ont fait l'objet de cette attention.

Nous allons poursuivre cette dynamique avec le renforcement des capacités des Agents du Conseil du Café Cacao pour permettre à toutes les structures gouvernementales de mieux jouer leur rôle de coordination dans la perspective de la législation de l'Union Européenne actuellement en cours de discussion. Nous nous réjouissons, enfin, de l'excellente qualité de collaboration que notre Organisation entretient avec toutes les parties prenantes à qui nous adressons nos plus sincères remerciements.

Euphrasie Aka, Directrice Pays, Côte d'Ivoire

Nous avons apporté un appui technique et matériel aux structures gouvernementales impliquées dans la lutte contre de travail des enfants, en vue de leur permettre de mieux jouer leurs rôles en matière de prise en charge des enfants impliqués ou à risque d'être impliqués dans la lutte contre le travail des enfants.

Ghana

Message de Mike Arthur, Directeur pays



En 2021, des étapes importantes ont été franchies en collaboration avec le gouvernement ghanéen pour soutenir l'élaboration de politiques et de cadres en matière de protection de l'enfance sur le plan national.

Cette même année, le gouvernement du Ghana, par l'intermédiaire du ministère de l'Emploi et des Relations de Travail (MERT), a entamé la révision du Cadre relatif aux Activités Dangereuses (CAD). Nous avons participé activement au premier atelier, dont le dernier exercice de révision portait spécifiquement sur le CAD dans le cacao. L'OIT est actuellement en processus de consultation avec le MERT pour s'assurer que le cadre est conforme à ses normes, après quoi le CAD devrait faire l'objet d'une révision parlementaire. Le CAD est un outil important pour combattre le travail des enfants dans les communautés productrices de cacao, car il décrit les tâches considérées comme dangereuses pour les enfants d'un certain âge et fournit un cadre auquel doivent se conformer tous les acteurs travaillant dans ce secteur.

Pour venir en aide à l'Unité sur le Travail des Enfants (UTE) du MERT, ICI a créé un inventaire et une carte interactive des services gouvernementaux et non gouvernementaux existants, qui proposent une protection et un soutien aux enfants astreints au travail des enfants ou à risque, et pour les enfants ou les adultes qui sont victimes de travail forcé ou à risque dans les communautés productrices de cacao. La carte interactive, qui sera la propriété de l'UTE, a été conçue pour recenser tous les systèmes de protection sociale, aussi bien à l'intention des membres de la communauté que des acteurs travaillant dans les communautés vulnérables, afin que ceux-ci puissent facilement localiser les systèmes de soutien établis en cas de besoin. Ainsi, nous renforçons la capacité de l'UTE à orienter les cas de violation des droits de l'homme et à y répondre.

Nous avons également soutenu la révision du Système de Suivi du Travail des Enfants Ghanéen (SSTEG), qui a principalement porté sur les outils de collecte de données. Ces derniers sont actuellement en phase de test. Le logiciel de collecte et la procédure de travail ont également été modifiés et, une fois le projet pilote terminé, ils seront officiellement déployés. Nous avons travaillé en étroite collaboration avec le gouvernement ghanéen sur ce système national et avons partagé les méthodes qui nous ont permis de mettre en place avec succès notre Système de Suivi et de Remédiation du Travail des Enfants (SSRTE) au sein des communautés productrices de cacao. L'objectif final était de veiller à ce que tous les SSRTE soient compatibles et fonctionnent bien ensemble, indépendamment de qui les met en œuvre. Nous sommes heureux de la collaboration positive que nous avons eu avec nos parties prenantes cette année et nous entendons consolider ce partenariat dans les années à venir.

Mike Arthur, Directeur pays, Ghana





Aspects financiers

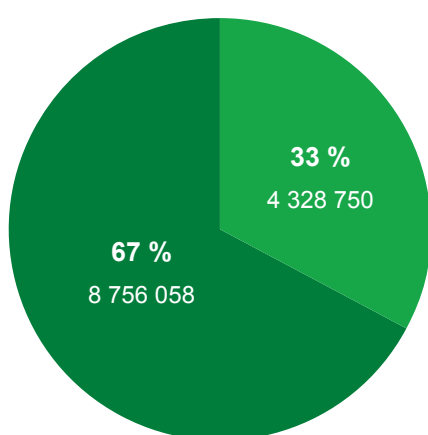
Plusieurs nouveaux membres et des contrats liés à de nouveaux projets ont permis de générer des recettes d'environ CHF 13,1 millions en 2021 (contre CHF 9,9 millions en 2020 et CHF 12 millions en 2019). Environ un tiers (1/3) de ces recettes proviennent des cotisations des membres et servent à mettre en œuvre le plan opérationnel de notre stratégie. Les deux tiers (2/3) restants représentent les recettes réservées à des projets spécifiques. La levée de nombreuses restrictions liées au Covid-19 et l'adoption de nouvelles méthodes de travail ont normalisé les dépenses, comparé à 2020, avec un total des dépenses presque égal aux recettes, soit environ CHF 13,2 millions.

États financiers 2021

CHF

Recettes	
Cotisations des membres (fonds de base)	4 328 750
Recettes réservées à des projets spécifiques (fonds réservés aux projets)	8 756 058
Total des recettes	13 084 808
Dépenses	
Activités et opérations financées par les fonds de base	4 497 376
Activités financées par les fonds de base	2 035 745
Opérations financées par les fonds de base	2 461 630
Activités et opérations financées par les fonds réservés aux projets	8 687 819
Activités du programme financées par les fonds réservés aux projets	7 390 813
Coûts indirects pour soutenir les activités financées par les fonds réservés aux projets	1 297 007
Total des dépenses	13 185 195
Résultats avant revenus hors exploitation/dépenses et utilisation des réserves	-100 386
Autres recettes	6 026
Utilisation nette des réserves	373 450
Excédent de recettes par rapport aux dépenses après variation nette du capital	279 090

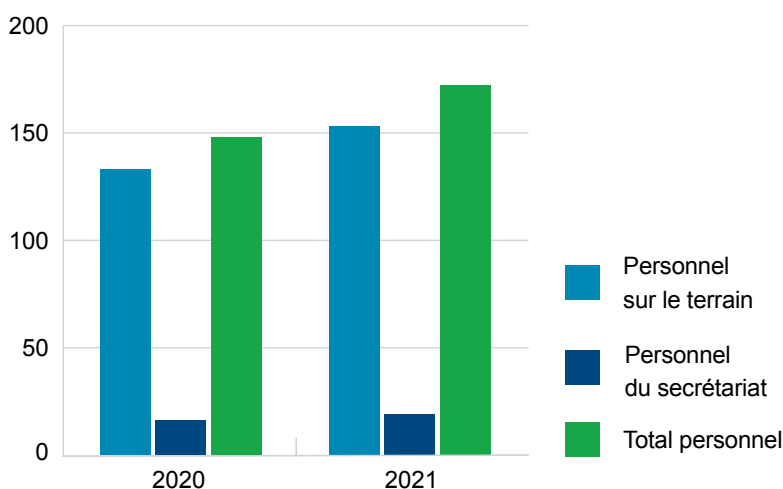
Recettes



Total des recettes : 13 084 808

- Recettes réservées aux projets
- Cotisations

Dotation en personnel



Message des Coprésidentes de ICI



ICI a évolué de manière importante au cours de l'année dernière. Nos nouveaux objectifs ambitieux, tels que définis dans la stratégie 2021–2026, et l'évolution du contexte dans lequel nous opérons, nous ont

conduit à revoir et à améliorer les conditions d'engagement avec les membres et les parties prenantes. En conséquence, en discussions avec nos partenaires, nous avons notamment renforcé notre engagement en faveur de la responsabilité et de la transparence, par l'introduction d'un nouveau code de conduite des membres et d'obligations de rapport annuel. Cela contribuera à renforcer ICI, à garantir sa crédibilité et son impact continu, tout en nous aidant à reconnaître les progrès, à favoriser la transparence et à motiver de nouvelles actions dans le secteur.

Ceci est particulièrement important si l'on considère le besoin urgent de développer des systèmes efficaces de diligence raisonnable en matière de droits de l'homme dans l'ensemble du secteur du cacao. Ce qui est l'un des objectifs stratégiques primordiaux de ICI et se reflète de plus en plus dans un certain nombre de cadres législatifs en évolution. Pour réussir à étendre ces systèmes, il est important de définir collectivement ce qu'est le succès, où nous en sommes aujourd'hui et comment mesurer les progrès. En tant qu'initiative multipartite, ICI joue un rôle important à cet égard. En 2021, les efforts collectifs de benchmarking (évaluation comparative), la collaboration avec diverses plateformes nationales pour le cacao durable en Europe, avec les structures des pays producteurs et avec la World Cocoa Foundation, ainsi que des exigences de reporting de nos propres membres, ont contribué de manière significative à la définition de normes ambitieuses à atteindre.

Outre la législation dans les pays consommateurs de cacao, les gouvernements des pays producteurs de cacao auront également besoin d'un soutien adéquat pour créer un environnement propice à un changement significatif. Notre étroite collaboration avec nos partenaires gouvernementaux au Ghana et en Côte d'Ivoire est donc de plus en plus importante, ainsi qu'avec d'autres parties prenantes. Notamment, les organisations de la société civile, les donateurs et l'industrie du cacao et du chocolat.

Comme toujours, notre capacité en tant qu'organisation à rassembler les différents acteurs du secteur, à coordonner et à faire avancer les choses est notre principale force. Ce n'est qu'en travaillant ensemble que nous pourrions réellement progresser dans la lutte contre le travail des enfants et le travail forcé dans le cacao.

Isabelle Adam, Touton (à gauche) et Mil Niepold, Expert indépendant, (à droite) – Coprésidentes de ICI

Comme toujours, notre capacité en tant qu'organisation à rassembler les différents acteurs du secteur, à coordonner et à faire avancer les choses est notre principale force.

Membres actuels du Conseil d'administration, partenaires contributeurs et autres donateurs à fin 2021

Abou Camille
Individual farmer
representative



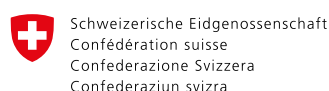
Mil Niepold
Independent expert



Richard Longhurst
Independent expert



Autres donateurs



Swiss Confederation



Federal Department of Economic Affairs,
Education and Research EAER
State Secretariat for Economic Affairs SECO

Conseillers du Conseil d'administration





International
COCOA
Initiative

www.cocoainitiative.org | info@cocoainitiative.org

ICI Secretariat in Switzerland
Chemin de Balxert 9
1219 Châtelaine | Switzerland
+41 22 341 47 25

ICI National Office in Côte d'Ivoire
Il Plateaux, 7ème Tranche, Lot 3244, Ilot 264
Abidjan-Cocody | Côte d'Ivoire
+225 27 22 52 70 97

ICI National Office in Ghana
No. 16, Djanie Ashie Street
East-Legon | Accra | Ghana
+233 302 998 870